



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement et du Fonds des
Nations Unies pour la population**

Distr.: General

31 juillet 2006

Original: français

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programme des pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour
la République centrafricaine (2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction		
I. Analyse de la situation	2-8	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	9-18	3
III. Programme proposé.	19-32	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	33-38	9
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République centrafricaine (2007-2011)		11

Introduction

1. Le Document de programme de pays pour le cycle de programmation (2007-2011) est basé sur les priorités nationales établies par le gouvernement, à travers le processus d'élaboration du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ainsi que sur les résultats de nombreuses consultations organisées autour des priorités de développement de la République centrafricaine avec la société civile et les autres partenaires de développement, y compris les institutions de Bretton Woods. Il s'agit notamment des consultations relatives, d'une part, aux exercices d'évaluation à mi-parcours du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2003-2006) ([UNDAF 2004-2006](#)) et du programme de pays (2003-2006), ([CPO](#)) et, d'autre part, à la formulation du Plan cadre des Nations Unies (2007-2011) ([UNDAF 2007-2011](#))

I. Analyse de la situation

2. Pendant plus d'une décennie (1993-2003), la République centrafricaine a vécu une succession de crises politico-militaires et sociales qui ont nui à son développement. Le taux de croissance annuel moyen de son PIB au cours des dix dernières années a été quasiment nul (0,13%), ce qui explique que, durant cette période, le revenu par habitant des Centrafricains a chuté de 374 dollars en 1995 à 324 dollars en 2005 et qu'aujourd'hui, plus de sept Centrafricains sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire et un peu plus de 50 % de la population n'est pas mesure de faire face aux besoins alimentaires de base. Au vu de ces tendances, le pays ne pourra pas atteindre le premier objectif du millénaire qui ([Rapport National sur les OMD](#)) fixe à 32 % le taux de pauvreté monétaire et à moins de 20 % pour les personnes souffrant de la faim pour 2015.

3. Cette baisse des revenus des ménages, outre l'incapacité chronique de l'État à faire face à ses dépenses, a entraîné une détérioration à tous les niveaux des conditions de vie des populations de la République centrafricaine. L'indicateur de développement humain (IDH) de la République centrafricaine a ainsi baissé de 0,383 en 1990 à 0,355 en 2003, classant le pays dans la catégorie des 23 au niveau de la planète qui ont vu reculer leur IDH au cours des années 1990.

4. En quinze ans, l'espérance de vie à la naissance de la population a baissé d'environ six ans, passant de 49 ans en 1988 à 42,7 ans en 2003. Plus spécifiquement, le taux de mortalité infantojuvénile est passé de 211 ‰ en 1988 à 220 ‰ en 2003, s'éloignant ainsi de l'objectif de 70 ‰ pour 2015. Le paludisme, avec une prévalence croissante de 26 % en 1996 à 37,66 % en 2000, est devenu l'une des principales causes de la mortalité. Concernant la prévalence du VIH/sida, qui était de 2,6 % en 1985, elle touche maintenant environ 15 % de la population (dont 22 % des femmes enceintes), faisant de la République centrafricaine le pays le plus infecté de l'Afrique centrale. Toutes ces tendances vont dans le sens inverse des orientations nécessaires pour atteindre les cibles retenues par le sixième objectif du Millénaire relatif à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

5. Dans le domaine de l'éducation, la discrimination vis-à-vis des filles persiste, avec des taux nets de scolarisation au niveau primaire qui sont de 65 % chez les garçons et de 47 % chez les filles en 1990, contre respectivement 44 % et 37 % en 2003. Plus généralement, la plupart des indicateurs montrent une situation défavorable des femmes dans la société centrafricaine. Plus de la moitié (55,8 %)

d'entre elles ayant plus de 10 ans n'ont jamais fréquenté l'école, contre un tiers des hommes du même âge. La séroprévalence du VIH/sida qui est de 16,5 % en milieu rural et de 12,8 % en milieu urbain touche davantage les femmes, avec des taux respectifs de 20,8 % et de 22,9 %. Sur le marché de l'emploi, le taux d'activité des femmes est de 58,6 % contre 74,5 % chez les hommes. Par ailleurs, on ne compte que 11 femmes dans un parlement de 106 membres. Cet état de choses a amené le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à proposer, en collaboration avec le PNUD, une politique nationale de promotion du genre, qui a été adoptée par le gouvernement au début de l'année 2006.

6. La précarité économique et sociale décrite ci-dessus a créé des conditions propices aux troubles sociaux et militaro-politiques, ainsi qu'à l'insécurité grandissante qui ont émaillé la vie de la nation centrafricaine au cours des 15 dernières années. L'analyse approfondie de ces crises révèle qu'elles sont principalement imputables aux facteurs suivants : faiblesses du fonctionnement des institutions de la République, déficit de transparence dans la gestion publique favorisant la corruption dans tous les services de l'Etat, inefficacité de l'administration dans la prestation de services publics et création insuffisante de richesse due à une économie faiblement intégrée dans le circuit économique sous-régional en raison d'un secteur privé affaibli.

7. Après une transition politique d'un peu plus de deux ans, le pays est retourné à l'ordre constitutionnel, à la suite des élections de mai 2005, qui ont vu l'adoption d'une nouvelle constitution et la mise en place de nouvelles institutions démocratiques. Bien que le climat politique soit redevenu plus propice aujourd'hui au développement du pays, il n'a pas d'effet immédiat sur les obstacles de développement que la République centrafricaine devra surmonter et qui perdurent par rapport à la décennie précédente, comme l'ont confirmé les analyses diagnostiques du DSRP, ainsi que les rapports des différentes missions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, réalisés depuis 2003. En particulier, l'insécurité persistante et les montées de tension dans le nord du pays continuent d'entraver une reprise durable des activités de développement sur l'ensemble du territoire centrafricain. Selon les rapports du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Tchad, l'année 2005 a connu le déplacement dans le nord-ouest de près de 45 000 Centrafricains, qui ont fui vers le Tchad et le Cameroun.

8. Devant le niveau de pauvreté du pays et son incapacité à faire face à ses obligations, l'apurement des arriérés – dont le montant total s'élevait à 342 millions de dollars à la fin de septembre 2005 – devrait se faire dans le contexte de l'initiative PPTE, qui entraînerait une réduction importante du poids de la dette en vue de la rendre soutenable. Dans les conditions actuelles et selon les critères de cette initiative, le point de décision – et donc les premières annulations de dette – ne saurait intervenir au plus tôt qu'en 2007. En accord avec le gouvernement, d'importantes ressources du PNUD sont consacrées à la mise en œuvre des réformes dont la réalisation est nécessaire pour l'accès de la République centrafricaine au point de décision dans les délais envisagés.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

9. Le Programme de coopération pour la République centrafricaine (2004-2006) (CPO) a été formulé dans un contexte post conflit et de transition politique marquée

par le « coup de force » de mars 2003. Le principal objectif du Programme consiste à soutenir la feuille de route formulée par le régime de transition dans sa mission de facilitation à un retour rapide et durable à l'ordre constitutionnel, à la sécurité, la paix et la réconciliation nationale. Pour ce faire, le Programme a prévu de renforcer les capacités nationales dans quatre domaines, à savoir a) promotion d'une bonne gouvernance; b) lutte contre la pauvreté ; c) lutte contre le VIH/sida ; d) prévention des crises et relèvement.

10. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'appui du PNUD a permis de faciliter le processus de formulation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et de créer l'Union centrafricaine des Caisses d'épargne et de crédit de Centrafrique, officiellement agréée par la Commission bancaire de l'Afrique de l'Ouest (COBAC). Un rapport sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (ROMD) a été produit et a servi de base pour la formulation de plusieurs documents sectoriels de lutte contre la pauvreté (éducation, santé, agriculture, forêts et mines) à l'horizon de 2015.

11. En matière de promotion de la gouvernance démocratique, les appuis du PNUD se sont concentrés autour de deux grands axes. Tout d'abord, la contribution du PNUD a été déterminante à travers l'appui au processus du dialogue national et à l'organisation des élections présidentielles et législatives de mars et mai 2005. Du côté des réformes administratives, l'organisation des deux enquêtes sur la corruption a permis de fournir des données utiles pour la formulation d'un plan opérationnel anti-corruption.

12. En ce qui concerne le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, la formulation et la mise en œuvre, avec l'appui de la Banque mondiale, du Projet de réintégration des anciens combattants et d'appuis aux communautés ont démontré la pertinence de l'approche intégrée mais également la limite et la fragilité de ce type d'intervention dans un contexte socioéconomique exsangue. Près de 7 500 ex-combattants, dont environ 500 femmes, seront démobilisés et réintégréés dans la communauté au cours de la période examinée par le Programme de coopération. Cependant, en raison de l'absence dans le pays d'autres programmes de cette envergure, les impacts attendus sur l'environnement socioéconomique risquent d'être fort limités. D'où la double nécessité de poursuivre, d'un côté, des opérations de sécurisation militaire du territoire par les forces de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) avec les appuis de la France et de l'Union européenne et, de l'autre, d'obtenir une reprise rapide et massive de la coopération internationale.

13. Une étude réalisée par le PNUD sur les impacts socioéconomiques du VIH/sida a permis d'évaluer l'importance des effets dévastateurs de l'épidémie sur les conditions de vie des Centrafricains, sur le système éducatif et sur l'économie du pays. L'appui du PNUD a également permis de : a) renforcer les capacités du Comité national de lutte contre le sida; b) mener d'importantes activités de sensibilisation sur l'ensemble du territoire; c) mobiliser d'importantes ressources du Fonds mondial en vue de la prise en charge de près de 5 000 malades.

14. Dans le domaine de l'énergie, l'appui du PNUD a permis à la République centrafricaine d'adopter un cadre de politique de promotion de l'électrification rurale, ainsi qu'un code de l'électricité, et d'accéder au financement du Fonds mondial pour l'environnement au profit de quatre sites de micro barrage hydroélectrique.

15. La mise en œuvre du Programme de coopération 2003-2006 s'est appuyée sur deux approches novatrices majeures : la mise en place de plusieurs communautés nationales de pratiques et la gestion axée sur les résultats. La mise en œuvre du Programme à travers les cinq communautés nationales de pratiques a grandement favorisé la synergie entre les activités menées et réduit les conflits d'attribution entre les ministères. En outre, l'adoption par toutes ces communautés de plans de travail basé sur les résultats a permis un meilleur suivi des activités et des progrès obtenus. C'est ainsi qu'il a été retenu, lors de la revue à mi parcours du Programme de poursuivre les mêmes démarches pour le Programme 2007-2011.

16. Compte tenu des faibles capacités de gestion de l'administration, la modalité d'exécution directe par le PNUD a été le plus souvent adoptée pour des programmes à budgets importants ou nécessitant des décaissements rapides, dans des conditions de transparence conforme aux procédures de l'organisation. Cette démarche a permis d'obtenir des taux d'exécution financière des projets gérés par le PNUD variant entre 80 et 95 %. Cette modalité qui sera maintenue durant les premières années du prochain programme de coopération, cèdera progressivement le pas à la modalité d'exécution nationale, au fur et à mesure des progrès constatés dans la gestion des projets ainsi mis en œuvre actuellement.

17. La période a été également marquée par une très forte mobilité des fonctionnaires dont la plupart étaient par ailleurs démotivés par d'importants arriérés dans le paiement de leurs salaires. Cette situation a fragilisé la capitalisation des connaissances transmises par les programmes du PNUD. Lors des processus d'élaboration de l'UNDAF et du présent Programme, les nouvelles autorités en place ont été sensibilisées à ce problème de rotation permanente du personnel de l'administration publique. Une attention particulière sera portée à cette question tout le long de la mise en œuvre du futur programme.

18. La plupart des partenaires au développement ayant cessé leurs programmes de coopération avec la République centrafricaine, à la suite du coup d'État de mars 2003, une forte pression s'est exercée sur le PNUD durant toute la période. L'impossibilité de répondre à tant de besoins a quelque fois conduit à des sentiments de frustration de la partie nationale. Tirant enseignement de cet état de choses, la revue du programme a encouragé, pour les années à venir, une plus large ouverture des administrations publiques vers les autres partenaires au développement et les acteurs de la société civile et les organisations non gouvernementales.

III. Programme proposé

19. Le programme proposé pour 2007-2011 s'inscrit entièrement dans le plan-cadre des Nations Unies de la même période. Il représente l'apport du PNUD à l'effort de la République centrafricaine dans la relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En tant qu'appui aux principales stratégies de développement du pays, dont en particulier le DSRP, le présent programme vise l'amélioration des conditions de vie des Centrafricains les plus pauvres et les plus vulnérables, par de la mise à disposition d'outils de formulation participative de plans de développement, par des mesures d'évaluation et de suivi de la pauvreté, de même que par l'impact des politiques menées. A ce titre, le programme propose des interventions dans les trois domaines suivants : gouvernance et prévention des crises, réduction de la pauvreté et lutte contre le VIH/sida.

20. Etant donné le caractère transversal des trois domaines d'intervention du Programme, tous les résultats/activités du Programme sont interdépendants. Le développement des mécanismes de promotion de la participation des citoyens, envisagé dans le volet « gouvernance », est un préalable à la consolidation des programmes et stratégies de prévention des crises et de lutte contre la pauvreté et le VIH/sida. La mise en œuvre d'une stratégie efficace de prévention des crises et de consolidation de la paix est un préalable à la réalisation dans de bonnes conditions des actions retenues en matière de la lutte contre le VIH/sida, de reconstruction des infrastructures et plus généralement du redressement de l'économie nationale. Un échec dans la lutte contre le VIH/sida réduira à néant les résultats obtenus dans tous les autres domaines. Toutefois, la lutte contre la pauvreté constitue le fondement de toutes ces actions, conformément à l'objectif central du gouvernement centrafricain, tel que défini dans le DSRP, qui constitue la référence de tous les programmes de développement du pays. C'est ainsi que les problématiques de la gouvernance et de la prévention des crises et de la lutte contre le VIH/sida seront intégrées dans le DSRP et les divers plans opérationnels de développement. Par ailleurs, conformément aux orientations du DSRP, la problématique du genre sera intégrée dans tous les programmes qui seront développés dans les trois axes du présent programme.

Gouvernance et prévention des crises

21. Dans ce domaine, le plan-cadre indique que les interventions du système des Nations Unies contribueront à la restauration d'un environnement de paix, de sécurité et de prospérité économique où les droits humains sont respectés et dans lequel les populations centrafricaines participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la démocratie.

22. Le PNUD apportera son appui à la réalisation de ces objectifs en contribuant au renforcement : a) des capacités du Parlement, de la Cour constitutionnelle, du Haut Conseil de la communication et des instances judiciaires dans leur rôle de garants du respect des droits; b) du cadre juridique, réglementaire et institutionnel de protection et promotion des droits humains; c) des capacités des structures chargées de la préparation et de l'organisation des élections locales; d) des capacités des services en charge de la lutte contre la prolifération des armes légères et de la réintégration des ex-combattants; e) des capacités nationales des institutions responsables de la déconcentration et de la décentralisation.

23. Concernant la gestion des affaires de l'Etat, les résultats attendus de la mise en œuvre du programme du PNUD, sont les suivants : a) processus démocratique consolidé grâce aux capacités renforcées des institutions démocratiques mentionnées plus haut; b) facilitation de l'accès des citoyens à la justice dans les régions touchées par les conflits, grâce à la mise en place de juges de proximité et de tribunaux forains et à des capacités renforcées des magistrats et des auxiliaires de justice ainsi qu'à des tribunaux réhabilités; c) meilleure participation des populations défavorisées à la prise de décision les concernant, grâce à un cadre institutionnel fonctionnel et à la formulation puis à la mise en œuvre d'un schéma directeur de la déconcentration/décentralisation et au démarrage d'un processus de gouvernance locale à la suite de l'organisation des premières élections locales et municipales démocratiques; d) administration plus efficace et moins corrompue grâce d'une part, à la formulation et à une application réelle du code de déontologie de l'administration et, d'autre part, à la mise en œuvre de façon participative d'un

plan anti-corruption ; e) gestion plus rationnelle du personnel de la fonction publique grâce au Fichier unique de référence, rendu opérationnel.

24. Pour ce qui est de la « prévention des conflits et de la gestion des catastrophes », le résultat escompté est l'intégration systématique de ces deux approches dans les politiques et programmes sectoriels de développement. Un autre résultat attendu est une gestion des conflits dans le pays, basée sur le dialogue et la concertation facilitée, d'un côté, par des capacités nationales renforcées en matière de prévention des crises, puis, d'un autre, par des outils d'observation, d'alerte précoce et de réponses rapides aux crises, définis et vulgarisés. Par ailleurs, l'appui du PNUD favorisera la consolidation de la paix et le rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire au travers des capacités renforcées et élargies des services chargés de la lutte contre la prolifération des armes légères et de réintégration des ex-combattants.

25. Plus généralement, les interventions envisagées dans le cadre de la promotion de la gouvernance démocratique seront faites en collaboration étroite avec des partenaires tels que la France, ainsi que les organisations du Système des Nations Unies, notamment, l'UNESCO, l'UNICEF et le FNUAP. Celles relatives à la gestion des conflits se feront en collaboration avec la Banque mondiale (Programme multinational de démobilisation et de réintégration), la France, l'Union européenne, le Japon et la Suède.

Réduction de la pauvreté

26. Tenant compte des priorités exprimées dans le document de politique générale du gouvernement et de l'analyse du profil de pauvreté présenté dans le projet du DSRP, le plan-cadre des Nations Unies traite la question de la réduction de la pauvreté sous deux angles : le premier concerne le cadre macroéconomique et le climat des affaires, tandis que le deuxième se penche sur les conditions de vie des populations et des communautés à la base. Pour ces deux axes d'interventions, le PNUD soutiendra les efforts du pays, d'une part, dans la stabilisation du cadre macroéconomique en vue de le rendre favorable à la création de richesse et, d'autre part, dans la mise en œuvre des programmes permettant de relever le niveau de vie des populations pauvres, en particulier celles vivant dans les zones touchées par les nombreux conflits des années passées.

27. S'agissant du cadre macroéconomique et des politiques sectorielles de développement, le PNUD apportera un appui dans les domaines suivants : a) formulation d'un plan de développement stratégique à moyen et long terme axé sur les OMD; b) définition et la mise en œuvre, suivant les orientations du « cadre intégré » d'une politique et des stratégies de promotion du secteur privé, de la microentreprise et de l'emploi ; c) promotion et renforcement d'un système de microfinances qui offre, sur une base durable, des services financiers au profit des populations à faible revenu ; d) renforcement du dispositif de planification et de gestion des données socioéconomiques.

28. Ce qui précède est nécessaire pour relancer la croissance sur une base durable. Le PNUD appuiera ainsi le gouvernement dans la formulation d'une politique de croissance en faveur des pauvres, basée sur la promotion de l'emploi et de la microentreprise et sur des politiques favorables à l'assainissement du climat des affaires. Ceci sera réalisé en étroite collaboration avec les autres partenaires, notamment ceux intéressés par la redynamisation du partenariat public/privé. Le

PNUD apportera par ailleurs un appui à l'élaboration d'un programme national de microfinancement, basé sur la parité des sexes. On attend de ce programme un accès quatre fois plus élevé qu'aujourd'hui à nombre de bénéficiaires, dont les femmes. La mise en œuvre et le suivi dudit programme se feront en partenariat avec les ministères en charge de l'économie, des finances et du budget, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Union européenne, la Banque mondiale, les associations professionnelles de microfinancement et les banques commerciales.

29. En ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie des populations, le PNUD apportera un appui à la réintégration socioéconomique des populations pauvres, en particulier dans les anciennes zones de conflit. Il appuiera, par ailleurs, les politiques nationales en matière de protection et de préservation des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi que celles favorisant l'accès des populations aux sources d'énergie en milieu rural. Les résultats attendus des interventions du PNUD sont : a) des infrastructures sociales (écoles, centres de santé, infrastructures sanitaires et économiques) réhabilitées et redevenues fonctionnelles dans les anciennes zones de conflit, ce qui favorisera le retour et la réintégration socioéconomique des ex-combattants et des réfugiés centrafricains; b) des instruments de gestion de l'environnement adaptés aux normes internationales et les capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, connues et renforcées; c) un modèle de service énergétique en milieu rural qui a fait ses preuves et susceptible d'être reproduit; d) des capacités opérationnelles des organisations professionnelles et des ménages agricoles renforcées en vue de faciliter la réintégration des ex-combattants.

VIH/sida

30. Afin de contribuer à l'objectif du Millénaire qui vise à enrayer la propagation du VIH/sida et de commencer à inverser la tendance d'ici à 2015, le plan-cadre a retenu, comme effet, « la réduction de la transmission et de l'impact du VIH/sida à travers une appropriation nationale croissante et soutenue de la réponse à travers les deux résultats globaux suivants: a) les institutions nationales prennent effectivement l'initiative dans la lutte contre le VIH/sida, notamment la coordination, l'allocation des ressources nationales et la mobilisation des ressources extérieures; les leaders d'opinion et les personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH) suscitent l'adhésion de la société; la société civile, les communautés locales et les jeunes, organisés en association/groupes de solidarité, multiplient les initiatives de soutien aux personnes infectées ou touchées par le VIH/sida b) ces dernières sont adéquatement prises en charge sur le plan psychosocial.

31. Le PNUD apportera son appui à la réalisation des objectifs du plan-cadre, en contribuant : a) à l'application au niveau national et déconcentré du principe de « Trois Un », c'est-à-dire une seule coordination nationale, une seule planification et un seul dispositif de suivi et évaluation », grâce, d'une part, à l'appui aux institutions nationales, au secteur privé et aux associations de la société civile pour qu'ils se réfèrent à un seul dispositif de coordination de la lutte et, d'autre part, à une meilleure coordination des interventions des organismes du système des Nations Unies; b) à l'organisation sous forme d'alliances ou de réseaux, les leaders d'opinions, les associations de la société civile, les médias, le secteur privé, les travailleurs sociaux, les organisations culturelles et religieuses, les jeunes, les PVVIH et à la réalisation des activités devant renforcer leurs niveaux d'appropriation de la lutte contre le VIH/sida; c) au renforcement des capacités

techniques et organisationnelles des institutions et de la société civile en matière de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes VIH/sida. A ce niveau, les appuis du PNUD permettront d'obtenir une meilleure compréhension des déterminants des épidémies et la prise en compte de leurs impacts socioéconomiques dans les politiques; d) au développement et à la vulgarisation du cadre juridique et réglementaire relatif aux droits et obligations des personnes infectées/touchées par le VIH/sida ; e) au développement et à la diffusion d'une stratégie de prise en charge intégrée des maladies liées au VIH/sida.

32. En complément de ces actions, le PNUD appuiera le gouvernement dans son programme de lutte contre le paludisme, principale cause de mortalité des enfants, grâce aux ressources du Fonds mondial. Ainsi, le PNUD continuera à faciliter l'accessibilité du pays aux prochains cycles du Fond mondial en étroite collaboration avec les autres partenaires comme l'Union européenne, la France, la Banque africaine de développement ainsi que la Banque mondiale, autour des objectifs et programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida et la lutte contre le paludisme et la tuberculose.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

33. La mise en œuvre du programme s'effectuera selon les modalités de l'approche par programmes et des communautés de pratiques adoptées lors du Programme de coopération antérieur. La programmation et la gestion des activités seront axées sur les résultats.

34. En raison de leur interdépendance, le plan des résultats du Programme de coopération du PNUD s'intègre parfaitement dans le cadre logique et le calendrier de suivi et d'évaluation du plan-cadre d'assistance des Nations Unies. Un tel positionnement facilite la synergie des activités et la complémentarité des interventions. Il permet au PNUD de bénéficier à la fois des avantages du réseau de ressources techniques pluridisciplinaires de l'ensemble des organes du système des Nations Unies (y compris les Volontaires des Nations Unies) et des outils communs de plaidoyer et du dispositif de suivi et d'évaluation du plan-cadre. Le programme bénéficiera également de l'appui du Centre de service régional en cours de restructuration.

35. Le suivi et l'évaluation du programme du PNUD est conforme au système de suivi et d'évaluation du plan-cadre des Nations Unies. Il s'appuiera par ailleurs sur les instruments internes habituels de gestion notamment : le cadre pluriannuel de programmation, les plans de travail annuels, les instruments de suivi, les documents administratifs et financiers, les visites sur le terrain, ainsi que les rapports et réunions, ponctuels ou périodiques.

Stratégie de mobilisation des ressources

36. Le PNUD, grâce à son savoir faire en matière de préparation des conférences de tables rondes des donateurs, appuiera le Gouvernement dans sa stratégie de renouer la coopération avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement qui n'ont plus de programme avec la République centrafricaine depuis la fin des années 1990, ce qui devrait déboucher sur une importante mobilisation de ressources en faveur du pays.

37. En outre, le PNUD compte mobiliser des ressources additionnelles, à travers l'appui aux partenaires nationaux dans la préparation et la formulation de programmes pour la mobilisation des fonds auprès des sources comme : le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, le Fonds pour l'environnement mondial, les autres ressources, les fonds spéciaux etc. Il compte sur le savoir-faire du Centre de services rénové et renforcé à partir des enseignements tirés du fonctionnement de centres semblables en Afrique et ailleurs dans le monde. Pour renforcer ces actions, la mise en œuvre du programme sera soutenue par une stratégie de communication basée sur des contacts réguliers et des liens avec les bailleurs de fonds, des visites conjointes de programmes, des interviews des bénéficiaires et un rôle très actif des médias audiovisuels dans le partage et la diffusion des réalisations obtenues avec l'appui du PNUD.

Structure et personnel du Bureau

38. Dans ce cadre, un nouvel organigramme du Bureau du PNUD sera adopté en tenant compte des recommandations de la mission de l'Équipe de gestion du changement, à la suite de laquelle le personnel du Bureau a pu bénéficier de plusieurs formations sur l'utilisation d'Atlas. Il compte en outre sur le savoir-faire du Centre de services rénové et renforcé à partir des enseignements tirés du fonctionnement de centres semblables en Afrique et ailleurs dans le monde.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République centrafricaine (2007-2011)

Résultat 1 escompté de l'UNDAF 1 : D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité, de prospérité économique ou les droits humains sont respectés ; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la démocratie

Composante du programme	Effets du programme	Produits du programme	Indicateurs des produits, lignes directrices et cibles	Rôle des partenaires	Ressources par objectif (en milliers de dollars)
1. Gouvernance démocratique	1.1. Soutien et appui aux institutions démocratiques dans leur rôle de garantes du respect des droits fondamentaux et des principes démocratiques	1.1.1. Renforcement du Parlement, du Haut Conseil de la communication et de la Cour constitutionnelle et adaptation du cadre juridique règlementaire aux instruments internationaux et renforcement du dispositif institutionnel de protection et promotion des droits humains	Indicateur : niveau des droits de l'homme et de la démocratie, structures fonctionnelles. Lignes directrices : Institutions nouvellement mises en place suite aux élections de mai 2005. Cible : Les institutions démocratiques contribuent à l'instauration d'un Etat de droit et favorisent la promotion de la paix et la sécurité	Union européenne et Banque mondiale, France, ministères de la Justice et de l'Intérieur, ONG locales (AFJ)	Ressources générales : 900 Participation de tiers aux coûts : 400 (France)
	1.2. Appui au processus des réformes de l'administration publique en vue d'encourager l'efficacité du service publique	1.2.1. Mise en œuvre et réactualisation périodique du FURCA; formulation et mise en œuvre de manière participative du plan national anticorruption, soutenu par une stratégie efficace de communication	Indicateurs : manuel des procédures, plan d'action national, degré de corruption, fichier informatisé de la fonction publique Lignes directrices : administration publique démotivée et sans respect des règles et procédures Cible : Administration plus performante et contribuant à la richesse nationale.	FMI, Banque mondiale, Union Européenne et Banque africaine de développement, France	Ressources générales : 1 500
	1.3. Mise en place du cadre institutionnel et du schéma directeur relatifs à la gouvernance locale sont mis en place et appui au processus des élections locales et municipales	1.3.1. Renforcement des capacités nationales en matière de déconcentration/décentralisation et de préparation/organisation des élections locales au niveau central et décentralisé.	Indicateur : Nombre de collectivités et municipalités dirigées par des élus; dispositif institutionnel des élections locales Lignes directrices : toutes les autorités locales sont nommées par décret présidentiel ; découpage administratif disponible Cible : les conditions légales et juridiques sont favorables au développement de la gouvernance locale.	FENU, France, Agence allemande de coopération technique (GTZ) ministères de l'Intérieur, Haut Commissariat à la décentralisation Union européenne, États-Unis, France et Italie, Ministère de l'Intérieur, Commission électorale	Ressources générales : 900 Participation de tiers aux coûts : 3,100 (France: 400 – EU: 2,500 – E.-U.)
2. Prévention des crises	1.4. Rétablissement de la confiance entre les autorités civiles et militaires locales et les populations grâce à leur participation conjointe aux actions de lutte contre la prolifération des armes légères et de la réintégration des ex-combattants.	1.4.1. Les capacités des services en charge de la lutte contre la prolifération des armes légères ainsi que la réintégration des ex-combattants sont renforcées et élargies	Indicateur : textes et lois, cadre organique, nombre de personnes et d'institutions formées et réintégrées, taux de circulation des armes légères Lignes directrices : processus DDR des ex-combattants en cours et prolifération massive des armes légères et de petit calibre Etablissement d'une stratégie et d'un plan d'action nationale Cible : réduction des risques relatifs à la présence d'ex-combattants et à la	Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Banque mondiale/ Programme multi-national de démobilisation et de réintégration, CEMAC, Union Européenne, France Ministère de la Défense, Commission nationale de désarme-	Ressources générales : 500 Participation de tiers aux coûts : 5,500 (France : 1,500 – Suède : 500

			circulation massive et illicite d'armes légères	ment, démobilisation et réintégration, ONG nationales et internationales	- Japon : 3,500)
	1.5. Mise en place des capacités nationales en matière de prévention de crises aux niveaux institutionnel, légal et opérationnel, qui deviennent opérationnelles	1.5.1. Renforcement des capacités nationales en matière de prévention et de réponse aux crises et création et mise en œuvre d'outils d'alerte précoce et de réponse rapide aux crises.	Indicateurs : textes et lois, cadre organique Lignes directrices : multiplicité de facteurs de risques non maîtrisés Cible : créer des capacités nationales pour réduire les risques et réagir de manière rapide en cas de crise	Primature, ministères de la Défense, des Affaires sociales, de l'Intérieur), Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, Haut Commissariat aux droits de l'homme, société civile, ONG	Ressources générales : 499.
<p>Résultat 1 escompté de l'UNDAF 1: D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité, de prospérité économique ou les droits humains sont respectés ; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la démocratie</p> <p>Résultat escompté de l'UNDAF 2: D'ici 2011, la tendance à la dégradation des indicateurs sociaux de base est inversée, la pauvreté est réduite, et le pays s'est engagé dans un processus de développement durable avec une pleine participation communautaire.</p>					
3. Réduction de la pauvreté	2.1. Obtention d'une amélioration des conditions de vie grâce à une Stratégie de réduction de la pauvreté élaborée à partir d'un important processus de participation qui assure des relations claires entre le développement humain et les objectifs du Millénaire pour le développement	2.1.1. Formulation et mise en œuvre d'un plan de développement stratégique à moyen et long terme servant de cadre de référence, de plaidoyer et de mobilisation des ressources en faveur des pauvres.	Indicateur : DSRP, Rapport OMD, RNDH, incidence de la pauvreté Lignes directrices : Projet du DSRP en cours de finalisation Cible : Les conditions favorables pour une réduction significative de la pauvreté sont créées	Institutions de Bretton Woods, Banque africaine de développement, France, Union Européenne, ministère du Plan, des Finances et ministères sectoriels	Ressources générales : 2500
	2.2. Amélioration des revenus des populations, particulièrement en zone rurale, par la création d'emplois, la promotion du secteur privé et l'accès à des services de microfinancement durables.	2.2.1. Intégration du secteur du microfinancement est intégré au système financier national et offre sur une base durable de services financiers au profit des populations à faible revenu et appui à tous les niveaux à la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emploi	Indicateurs : niveau d'accès de la population aux services financiers, document de stratégie, nombre de création d'emplois en faveur des pauvres, nombre d'entreprises créées, niveau de revenu des populations pauvres. Lignes directrices : Secteur en phase de démarrage, 1 % de la population a accès aux services de microfinancement. Très faible contribution des entreprises du secteur privé à la croissance. Cible : Accroître le taux d'accès des populations à faibles revenus aux services de microfinancement adaptés à leurs besoins ; accroître l'emploi et le niveau de revenu des pauvres	Banque mondiale/ Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, Banque africaine de développement, FENU, ministère des Finances, ministère du Plan, BEAC/ COBAC, Banques commerciales, secteur privé, ONG nationales et internationales, France, Suède, Italie et Canada	Ressources générales : 2 000 FENU : 1 000
	2.3. Mise en œuvre des outils et mécanisme	2.3.1. Elaboration et appui aux capacités des dirigeants et des organisations	Indicateurs : Nombre d'organisations à base communautaire (OAC) opérationnelles	FAO, ministère des Affaires sociales,	Ressources générales :

	d'appui au processus du développement communautaire.	communautaires et des réseaux de partage de connaissances et d'expérience sur les questions de développement communautaires	Lignes directrices : Faible apport des OAC dans le développement local. - communautés affaiblies par les conflits récurrents Cible : Accroître le rôle des OAC dans le développement local	ONG nationales, communautés locales	700
4. Énergie et Environnement	2.4. Intégration d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles aux stratégies nationales et sectorielles de développement	2.4.1. Reconnaissance et renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles, d'énergie renouvelable et de l'environnement et adaptation des instruments de gestion aux normes internationales	Indicateurs : Nombre de stratégies sectorielles ayant intégré le développement durable Lignes directrices : stratégies sectorielles non coordonnées, faible accès des villages à l'énergie moderne Cible : ressources naturelles et services énergétiques bien gérés	Banque africaine de développement, ministère de l'Environnement et du Plan, ONG nationales, FEM, GTZ	Ressources générales : 1000 Autres ressources : 4 000
Priorité ou buts nationaux : Réduire le taux de l'infection du VIH/sida et son impact sur la population Résultat escompté de l'UNDAF 3: D'ici 2011, réduction de la transmission et de l'impact du VIH/sida par une appropriation nationale croissante et soutenue de la réponse à la pandémie.					
5. Lutte contre le VIH/sida	3.1. Plus grande activité des institutions nationales, du secteur privé et des associations de la société civile, qui se réfèrent à un seul dispositif de coordination de la lutte au plus haut niveau	3.1.1. Les capacités d'organisation, de mobilisation, de planification, de suivi et évaluation et de la coordination de la lutte sont renforcées	Indicateurs : Nombre d'institutions et d'associations formées et mobilisées Lignes directrices : le principe de « Trois Un » méconnu Approches non intégrées Cibles : .Tous les acteurs travaillent en synergie et l'approche multisectorielle coordonnée promue	CNLS Départements ministériels, ONG, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, France	Ressources générales : 1 500
	3.2. Élaboration et diffusion d'une stratégie de prise en charge intégrée des maladies liées au VIH/sida	3.1.2. Le climat commercial, législatif et fiscal facilite un plus grand accès au financement de la lutte contre le sida, dans le cadre de la prévention et des traitements	Indicateurs : Textes de lois et d'incitations administratives Lignes directrices : vide juridiques et dispositifs administratifs de soutiens aux PVVIH insuffisants Cibles : Un environnement favorable aux PVVIH		Ressources générales : 500 GFAM : 32 000